DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024-CM/106 : APPROBATION DES MODIFICATIONS AU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 13 novembre 2024.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 05 novembre 2024.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 19
Absents : 10
Représentés : 02
Total des votes : 21

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,

Marcel DAMOUR

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel - ELISABETH Marie Jeanne - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario - HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - MAZAGRAN Daniella - SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina – TECHER Sophie - LUCILLY Harry - BRANCALIN Sandrine – FANNIO Anaïs - ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy.

Absents : VIADERE Marie Ange - MAILLOT Yann - PAUSE Jean Claude - FOUASSIN Stéphane - GARRYER Patrick - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - ROBERT Laurencine - ELISABETH Karine - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : FOUASSIN Stéphane (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine - ROBERT Laurencine (procuration donnée à SINAPIN Marie Jacqueline).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 20.11.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-106-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Afin de rendre opérationnel le dispositif « Paré Risk », la commune doit mettre en place une procédure qui doit figurer à son Plan Communal de Sauvegarde.

Cette modification est également l'occasion d'actualiser la liste des centres d'hébergements de la commune et leurs référents.

Il est proposé de modifier le Plan Communal de Sauvegarde en vigueur par l'ajout des éléments de procédure suivants :

« La DEAL et le BRGM ont récemment identifié un certain nombre d'habitations sur le cirque de Salazie devant faire l'objet d'une évacuation eu égard aux risques imminents de glissements de terrains de grande ampleur à chaque épisode pluvieux important.

Ce dispositif, récemment mis en place par le BRGM et la DEAL, se nomme « Paré Risk ».

Dans le cadre de ce dispositif, la commune a l'obligation de procéder aux évacuations temporaires des personnes concernées lors des intempéries, aussi bien à partir du moment où un certain seuil de pluviométrie est franchi, mais aussi par mesure préventive, lorsque des vigilances fortes pluies sont émises par bulletin météo et lorsqu'il est prévu le passage en alerte rouge cyclonique.

Dans ces 2 cas :

1. Passage en vigilance fortes pluies par météo France afin de prévenir le franchissement du seuil pluviométrique maximum
2. Passage en alerte rouge cyclonique

Les personnes concernées devront évacuer leur domicile et se rendre immédiatement en centre d'hébergement ou chez un proche non concerné par le dispositif « Paré Risk ».

Le centre d'hébergement, pour le cas numéro 1 (vigilances fortes pluies), est le suivant :

Salle Paul Irigoyen à Hell Bourg

Référent élu : **CHARLEMAGNE Thierry**

Elu suppléant : **LUCILLY Harry**

Responsable technique : **CAILA Clotaire**

Pour le cas n°2 (alerte rouge cyclonique), les centres d'hébergement sont les mêmes que ceux identifiés sur notre Plan Communal De Sauvegarde.

Dans les 2 cas (vigilance fortes pluies ou passage en alerte rouge cyclonique), un certain nombre d'agents seront réquisitionnés afin de mener à bien les procédures d'évacuation. Ces agents, ainsi que la procédure, sont les suivants :

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-106-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

En amont de la procédure :

- Le service urbanisme envoie les modèles de courriers à l'ensemble des habitations concernées par le paré risk avant chaque saison des pluies ;
- Le service urbanisme transmet un tableau à jour des personnes à évacuer (avec coordonnées complètes) à la Police Municipale (PM) avant la saison des pluies ;

Dès le déclenchement de la procédure d'évacuations temporaires :

- Service urbanisme : Aurélie Bègue et Marcel Boyer : Préparation des arrêtés d'évacuation et des récépissés, puis signature au Maire des arrêtés d'évacuation en double exemplaire (un pour la PM et un à conserver dans le dossier, puis à enregistrer en PDF sur la plateforme) ;
- Police municipale : les 3 agents sont mobilisés afin de notifier les arrêtés d'évacuation aux habitants et faire signer les récépissés. Les secteurs principalement concernés sont : Mare à Goyave, Ilet à Vidot et Grand Ilet. Les policiers devront prendre attache auprès des élus de secteur et de la gendarmerie de Hell Bourg. La police municipale doit tenir une liste des personnes refusant d'évacuer.
- La PM devra transmettre l'ensemble des récépissés signés au service urbanisme, qui les enregistrera en PDF sur la plateforme ;
- Le service urbanisme dresse un tableau avec la liste des personnes ayant refusé d'évacuer. Cette liste est enregistrée en PDF sur la plateforme et envoyée au commandant du groupement de gendarmerie (corg.boe.comgendre@gendarmerie.interieur.gouv.fr et bta.salazie@gendarmerie.interieur.gouv.fr) et au Directeur du SDIS (codis@sdis974.re et michel.gonot@sdis974.re), ainsi qu'à la Maire, à la DGS et au référent « risques naturels majeurs », Jimmy Armand.

En parallèle :

- Ouverture du centre d'hébergement de Hell Bourg, la salle Paul IRIGOYEN (pour le cas 1 : vigilances fortes pluies) par les référents ci-dessus énoncés ; ou ouverture des 9 centres d'hébergement (pour le cas 2 : passage en alerte rouge cyclonique) par les référents désignés au PCS ;
- 3 agents du service technique : Philippe CARRON et Olivier Jonathan (en lien avec Pierrick Selambaye), Alex Lebeau pour l'armement du ou des centres d'hébergements ;
- Le service communication devra publier sur la page Facebook de la Ville, à chaque session d'évacuation, le communiqué « Paré Risk » ;

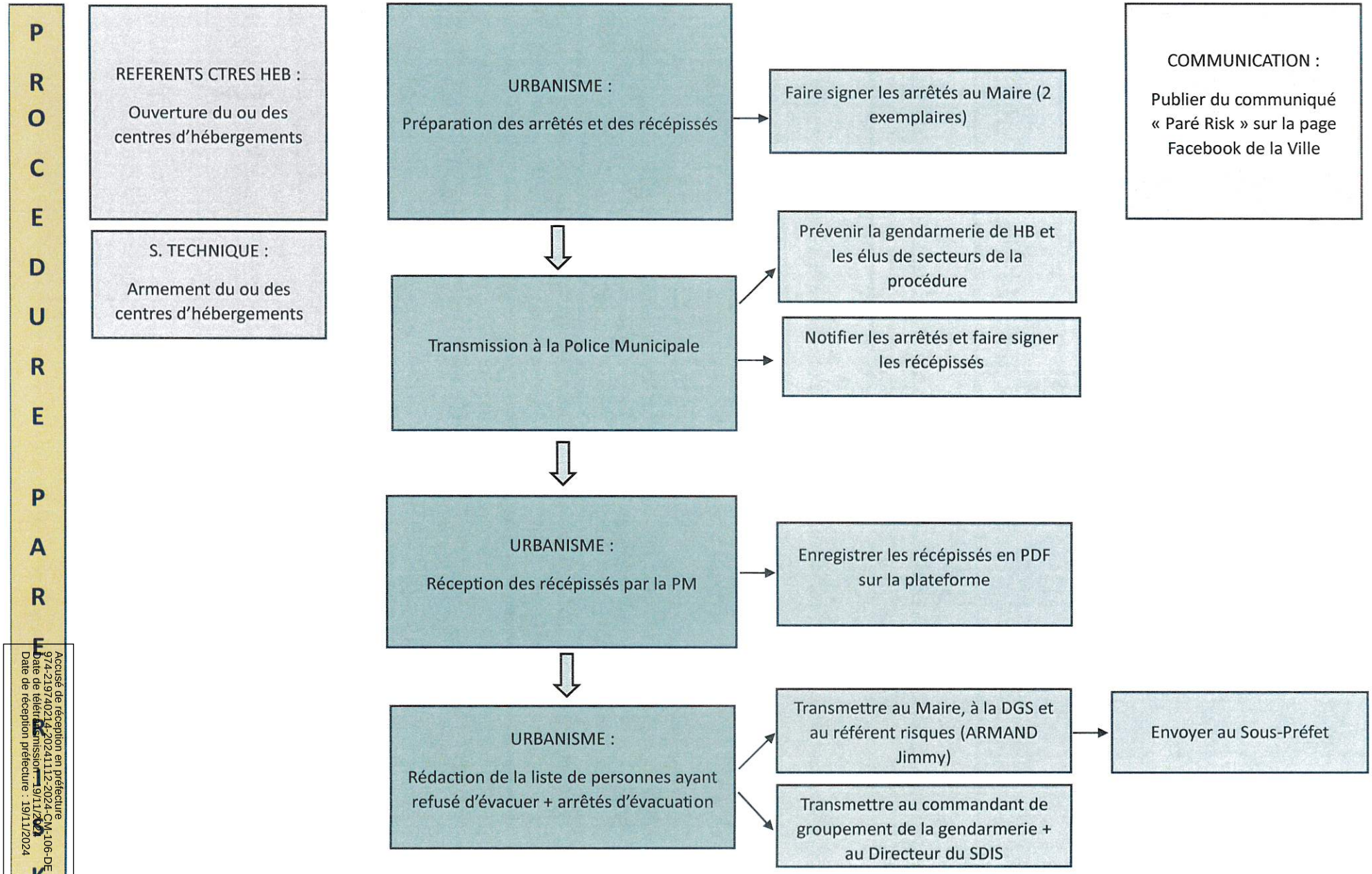
➢ Option : Création d'une adresse mail « Paré Risk » pour informer chacun du démarrage de la procédure et d'un SMS ou WhatsApp groupé.

Durant toute la saison des pluies, la municipalité recommande fortement à chacun de rester à l'écoute des médias et en particulier des bulletins émis par Météo France.

Des réunions publiques dans chaque secteur concerné ont par ailleurs eu lieu afin que nos administrés puissent mieux appréhender les dangers et risques liés à leur logement lors des intempéries. »

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-106-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Schéma récapitulatif de la procédure Paré Risk :



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-106-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Par ailleurs la liste des centres d'hébergements et de leurs référents est modifiée comme suit :

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL ET CENTRES D'HEBERGEMENT

CENTRES D'HEBERGEMENT	RESPONSABLES DES CENTRES D'HERBERGEMENT (ELUS ET ADMINISTRATIFS)
SALAZIE : PC – MAIRIE CENTRALE 1, Place Théodore Simonette TEL : 0262 47 58 00 FAX : 0262 47 60 06 **SALAZIE : POLE TECHNIQUE** Rue Xavier Fontaine TEL : 0262 47 58 00	**Sidoleine PAPAYA, Maire** 79, Impasse Pierre Emile Papaya Bois de Pommes TEL : 0262 47 58 00 - 0262 47 51 81 **CARRON Philippe** 404, RD 48 - Petit Sable GSM : 0692 34 70 81 **MOREAU Jules Mario, 7ème Adjoint** 61, allée des Cocos - La Ressource 97438 SAINTE MARIE Tél : 0262 53 53 63 - GSM : 0692 65 52 00 **PINOT Luc** 4 bis, lot les Citronniers Rivière des Roches GSM : 0692 34 70 75
MARE A CITRONS : CENTRE DE VIE – COLLEGE 115, RD 52 Mare à Citrons	**SINAPIN Jacqueline** 3, Chemin Paille en Queue – Bois de Pommes GSM : 0692 46 17 96 **SAUTRON Grégory** 52, Rue Annette de la Serve Mare à Citrons GSM : 0693 97 89 72
BOIS DE POMMES : ECOLE 22, chemin Jean Albany TEL : 0262 47 58 01 TEL : 0262 47 56 32	**DE LAMOTHE J. Bernard, C. Municipal** 11. Impasse des Jamroses Le Village GSM : 0692 46 75 81 **ELISABETH Dominique** Appt 16, 110 Rue Pierre Roselli 97440 Saint-André GSM : 0692 34 70 76
MARE A POULE D'EAU : CASE 67, route du téléphérique TEL : 0262 47 83 87	**GARRYER Patrick, C. Municipal** 35 bis, Chemin la Pointe – Mare à Poules d'Eau GSM 0692 34 54 17 **GARRYER Cédric** 25, chemin de la Pointe Mare à Poules d'Eau GSM : 0692 94 02 28 **(P)**
HELL-BOURG : SALLE PAUL IRIGOYEN Impasse Técher Appolidor	**CHARLEMAGNE Thierry, C. Municipal** 24, Chemin Camp Ozoux Hell Bourg GSM : 0692 57 33 52 **Suppl : LUCILLY HARRY**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-106-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

	CAÏLA Clotaire 44, Ch Camp Ozoux - Hell-Bourg GSM : 0693 93 92 01
CENTRES	**RESPONSABLES DES CENTRES D'HERBERGEMENT (ELUS ET ADMINISTRATIFS)**
ILET A VIDOT : CASE 860, RD 48 – Ilet à Vidot TEL : 0262 47 81 64	**ELISABETH Vincent, C. Municipal** 77, Ch. Bras Marron - Ilet à Vidot GSM : 0693 97 13 30 **VICTOIRE Gertal** 98, chemin Manouilh Ilet à Vidot GSM : 0693 33 02 31
MARE A CITRONS : ECOLE 101, rue Michel Debré TEL : 0262 47 51 41 TEL : 0262 47 54 94	**BOYER Laurent, C. Municipal** 108. Imp André BOYER Mare à Citrons GSM : 0693 97 13 98 **PLANTE Elie** 16, chemin de la Mare Virapa Mare à Citrons Fixe : 0262 47 59 15 GSM : 0692 54 85 31
MARE A VIEILLE PLACE : ECOLE 153, rue du Père Castagnan TEL : 0262 47 50 19 TEL : 0262 47 60 09	**MARIMOUTOU Justin** 300 RD 52 - Mare à Vieille Place GSM : 0692 34 70 85 **Suppléant : FONTAINE Charles André** 278, RD 52 Mare à Vieille Place GSM : 0692 94 70 83
GRAND-ILET : ECOLE 13, Rue du Père Jouanno TEL : 0262 47 71 24 TEL : 0262 47 72 29	**DAMOUR Marcel, 1er Adjoint** 26. Chemin Citerne - Grand-Ilet GSM : 0692 34 54 12 **HOAREAU Viccel** 110, Rte du Bélier Grand-Ilet GSM : 0692 34 70 86
MARE A MARTINS : ECOLE 243, chemin de Mare à Martins TEL : 0262 47 90 96 TEL : 0262 47 91 03	**TECHER Paulin, C. Municipal** 04. Allée des Pensées - Mare à Martins GSM : 0692 46 20 32 **SAUTRON Simon** 327, Route de Mare à Martins GSM : 0692 48 35 22

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-106-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

LISTE DES LOGEMENTS « Paré Risk » recensés par le BRGM sur le territoire :

Secteur	Parcelle	Nombre de logement	Adresse logement
Ilet Morin	**AE 32**	1	154 RD 48
Mare à Goyaves	**AK 64**	2	81 route de Mare à Goyaves
			81 bis route de Mare à Goyaves
	AK 129	1	87 route de Mare à Goyaves
	AK 155	2	97 route de Mare à Goyaves
			99 route de Mare à Goyaves
	AK 193	1	71 route de Mare à Goyaves
	AK 195	1	67 route de Mare à Goyaves
	AK 198	1	63 route de Mare à Goyaves
	AK 199	1	55 route de Mare à Goyaves
	AK 205	1	Route de Mare à Goyaves
	AH 161	1	4 route de Mare à Goyaves
	AH 215	1	8 route de Mare à Goyaves
Grand-Ilet	**BM 297**	1	56 chemin Camp Pierrot
	BM 248	1	45 chemin Papangues
	BM 250	1	43 chemin Papangues
	BM 241	1	63 chemin Camp Pierrot
	AB 401 ex 54	1	11 chemin Lebreton
	BN 127	1	82 route Roche à Jacquot

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-106-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Secteur	Parcelle	Nombre de logement	Adresse logement
	BN 236	2	3 chemin des Bringelliers
			13 chemin des Bringelliers
	BN 270	3	3 chemin de la Fenêtre
			8 impasse des Combavas
			5, impasse des Combavas
	BN 433	1	9 chemin de la Fenêtre
	BN 89	2	19 chemin des Bringelliers
			25 chemin des Bringelliers
	BN 144	1	38 chemin Lebreton
	BN 231	1	118 route Roche à Jacquot
	BN 232	1	63 route Roche à Jacquot
	BN 234	2	122 route Roche à Jacquot
	BN 272	1	100 route Roche à Jacquot
	BN 271	2	10 chemin Lebreton
			18 chemin Lebreton
Mathurin	**AB 393 ex 40**	1	30 chemin Mathurin
Mare à Poule d'Eau	**AP 516**	2	493 et 495 RD 48
Hell-Bourg	**AZ 213**	1	3 impasse Raoul Hugnin
Ilet à Vidot	**AZ 91**	1	828 RD 48
	AX 66	3	39 chemin Carosse

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-106-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Secteur	Parcelle	Nombre de logement	Adresse logement
			55 chemin Carosse
			59 chemin Carosse
	AX 108	1	50 impasse des Grenadines
	AX 109	1	Impasse des Grenadines
	AX 127	5	16 impasse des Grenadines
			17 impasse des Grenadines
			23 impasse des Grenadines
			21 impasse des Grenadines
			32 impasse des Grenadines
	AX 95	1	43 chemin de Bras Sec
Trou Blanc	**AX 7**	1	Trou Blanc
Trou Blanc	**AX 8**	1	Trou Blanc
		53	

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,
Vu le dispositif « Paré Risk »,
Vu le plan communal de Sauvegarde.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-106-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (21 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **De valider la procédure relative à la mise en œuvre du « Paré risk » sur le territoire.**

ARTICLE 2 :

- **De valider la liste des centres d'hébergements et de leurs référents.**

ARTICLE 3 :

- **De valider l'ensemble des modifications proposées au Plan Communal de Sauvegarde telles que décrites ci-dessus.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH

Pour copie conforme,
Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,

MAIRIE DE SALAZIE
de la Réunion

Marcel DAMOUR

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-106-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024